

L'ÉPREUVE DE PRESENTATION DU COUPLE OU DE CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Le descriptif minimum de l'équipement obligatoire est précisé en annexe.

Art. 30 : La présentation du couple:

Elle est organisée pour les compétitions CLUB et régionales avant le départ du POR.

30-1 Compétition CLUB (individuel) et régionale :

Chaque concurrent disposera de 5 à 10 minutes pour présenter oralement son équipement et exposer les raisons de ses choix personnels. Une note sur 20 sera attribuée.

30-2 Compétition CLUB (équipe) :

Chaque équipe disposera de 5 à 10 minutes pour présenter oralement son équipement et exposer les raisons de ses choix. Une note sur 60 sera attribuée. Pour ce niveau de compétition, une seule trousse de maréchalerie, et de secourisme (équin et humain) est nécessaire pour l'équipe, les autres équipements devront être possédés individuellement.

Art.31 : Contrôle de l'équipement:

Ce contrôle sera organisé pour les compétitions de niveau National.

Il consiste à vérifier que les concurrents disposent du matériel de dépannage en maréchalerie, d'un matériel pour la signalisation, et d'une trousse de secours (usage vétérinaire et humain) suffisante pour assurer les premiers soins.

L'équipement destiné au transport de ce matériel sera parfaitement adapté (sacoques, fontes...)

Le descriptif minimum de cet équipement est précisé dans une note d'orientation du CNTE.

Le contrôle de l'équipement minimum peut être organisé en cours de POR. Le concurrent qui ne pourra présenter le matériel obligatoire (à moins de justifier l'utilisation des produits manquants) sera éliminé du POR.